Date de convocation : 07/09/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud, CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine, MOUNIER Maëlle, PAULOS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia (21)

Excusés : GRANGE Jean Paul (représenté par MERLE Pascale) – arrivé en retard 21 :50, NICOLAS Justine (2)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Avenant marché maîtrise d'œuvre – Parc de loisirs du Solier.

DCM 20260910-15

Vu les articles L2111-1 et R2194-1 à R2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu décision 01/2025 attribuant le marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parc de loisirs à ZEPPELIN Architectes ;

Considérant notamment l'organisation du chantier en deux phases ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Approuve l'avenant présenté par le Cabinet ZEPPELIN relatif aux honoraires de la maitrise d'œuvre du Parc de loisirs du Solier d'un montant de 5491.23 € HT soit 6589.47 € TTC ;

- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'avenant et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

AR Prefecture

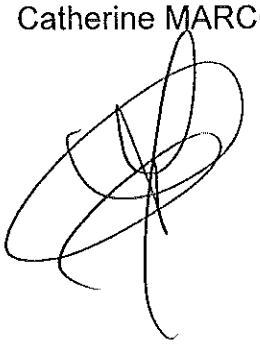
043-214300873-20260910-DCM20260910_15-DE
Reçu le 07/10/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_15-DE
Reçu le 07/10/2026